



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Référence	IOPC/2022/PER/Circ.2
Date	20 avril 2022
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	

Destinataires : États Membres du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1992)

Objet : **Avis de vacance N° 2022-2**
Chargé des finances^{<1>}

L'Administrateur du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1992) a l'honneur de vous adresser ci-joint l'avis de vacance N° 2022-2 pour le poste de **Chargé des finances**, à pourvoir dans les plus brefs délais.

Pour postuler, un formulaire de notice personnelle du Fonds de 1992 dûment rempli et une lettre de motivation doivent être envoyés par e-mail au Secrétariat des FIPOL le plus tôt possible et au plus tard le 1^{er} juin 2022.

Seuls pourront être nommés les candidats ressortissants des États Membres du Fonds de 1992. On trouvera un exemplaire du formulaire de notice personnelle du Fonds de 1992 et la liste des États Membres du Fonds de 1992 sur le site Web des FIPOL (www.fipol.org).

* * *

^{<1>} Dans le présent avis, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes comme les hommes.

**FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION DE 1992 POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES**

AVIS DE VACANCE N° 2022-2

POSTE	Chargé des finances, Service de l'administration
LIEU D'AFFECTATION	Londres, Royaume-Uni
CLASSE	P-4
TRAITEMENT MINIMUM	<p>Le traitement de base (net) correspondant à la classe P-4, échelon 1, est de USD 75 602 par an. Il est exempt d'impôts sur le revenu au Royaume-Uni.</p> <p>Indemnité de cherté de vie : le Statut du personnel prévoit le versement d'une « indemnité de poste » qui s'ajoute au traitement de base. Ce versement a pour objet de faire bénéficier les fonctionnaires d'un niveau de vie équivalent dans les différents lieux d'affectation du système des Nations Unies, par le jeu d'une indemnité calculée en fonction du coût de la vie et des niveaux de vie relatifs, du taux de change, ainsi que de facteurs connexes, au lieu d'affectation par rapport à New York. On détermine le montant de cette indemnité en appliquant à 1 % du traitement de base net un coefficient multiplicateur correspondant au classement du lieu d'affectation intéressé. Le multiplicateur en vigueur à Londres pour le mois de mars 2022 est 64,3 et le taux de change utilisé est de £ 0,764 pour 1 USD.</p> <p>Le traitement de base de USD 75 602, auquel vient s'ajouter une indemnité de poste de USD 48 612, donne un total de USD 124 214 par an, exempt d'impôts sur le revenu au Royaume-Uni.</p> <p>Pour tous renseignements supplémentaires sur les émoluments et autres prestations, se reporter au résumé en annexe.</p>
NATURE DE L'ENGAGEMENT	Nomination pour une durée déterminée de trois ans, avec prolongation possible.
RÔLE	Sous la direction de la Responsable des finances et la supervision générale du Chef du Service de l'administration :
TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES	<ol style="list-style-type: none">1. Comptabilité<ul style="list-style-type: none">• En étroite collaboration avec la Responsable des finances et dans les limites de l'autorité déléguée, planifier et gérer l'administration courante des produits et des charges, notamment le développement et la tenue à jour des systèmes, procédures et activités comptables ; veiller à la rigueur des procédures et des contrôles comptables conformément aux règles et réglementations financières des FIPOL, à leurs politiques et aux pratiques comptables admises.• Assurer la préparation efficace et ordonnée des états et des notes relatifs aux comptes trimestriels et annuels et coordonner les rapprochements mensuels et la préparation des comptes aux balances de vérification.• Aider la Responsable des finances à fournir des éclaircissements, des informations contextuelles et des réponses aux observations formulées sur la vérification des états financiers, selon les besoins.

- Gérer la paie mensuelle en ce qui concerne les traitements, les indemnités et les paiements connexes, en identifiant des axes d'amélioration du système de paie.
- Dans les limites de l'autorité qui lui est déléguée, consulter le Chef du Service de l'administration pour planifier et mettre en place des systèmes comptables informatiques, tout en définissant les critères à appliquer et les améliorations à apporter aux autres bases de données utilisées par les FIPOL afin de mieux répondre aux exigences.

2. Budget

- Jouer un rôle clé dans la préparation et l'administration des budgets des Fonds en accordant une attention particulière aux produits et charges prévisionnels ; vérifier l'exactitude des chiffres, contrôler les propositions de budget et fournir des données exhaustives ; effectuer des analyses des opérations passées et présentes, des tendances et des coûts, des recettes estimées et réalisées, des obligations administratives et des dépenses engagées ; et recommander des mesures correctives, le cas échéant.
- En étroite concertation avec la Responsable des finances, élaborer, tenir à jour et mettre en œuvre des systèmes budgétaires permettant de contrôler les produits et les charges.

3. Contributions

- Assister la Responsable des finances dans les multiples activités liées, entre autres, aux systèmes de réception des rapports sur les hydrocarbures, aux registres de tonnage, à la facturation des contributions, à la mise en recouvrement par tonne, qui détermine le coefficient appliqué dans le calcul des contributions individuelles et à la préparation/supervision de l'établissement des factures et des relevés adressés aux contribuables ; prendre en charge les communications sur tous les aspects des éléments susmentionnés ; et gérer la réception et l'enregistrement des contributions en provenance d'autres sources.

4. Placements

- Fournir des analyses sur tous les aspects de la planification financière et des placements des avoirs des Fonds et, selon les besoins, traiter avec les institutions financières concernées, en procédant notamment à la préparation des calendriers et des confirmations de trésorerie, à l'analyse des avoirs des Fonds et à la rédaction des rapports à l'Organe consultatif sur les placements ; selon les besoins, participer aux réunions de l'Organe pour y présenter les conclusions et répondre aux interrogations.

5. Rapports sur les hydrocarbures

- Selon les instructions de la Responsable des finances, assurer le fonctionnement efficace et fluide des activités relatives aux rapports sur les hydrocarbures, en suggérant des améliorations, le cas échéant.

6. Autres responsabilités

- Procéder à une analyse annuelle ou ponctuelle des risques financiers qui concernent les Fonds et fournir de manière régulière ou ponctuelle les dernières informations en date.
- Participer à la préparation et à la révision des documents destinés aux organes directeurs et à d'autres réunions officielles, le cas échéant, en ce qui concerne les budgets, la situation financière, les contributions et les placements des Fonds.

7. Responsabilités managériales

Selon ce qui lui est délégué, assurer la gestion courante du travail du personnel de la Section des finances, notamment en guidant, en encadrant et en motivant les membres de l'équipe, en planifiant et en distribuant les missions et le travail, en recommandant des mesures correctives à la Responsable des finances, et en participant aux évaluations des performances et au recrutement.

8. Divers

- S'acquitter d'autres fonctions connexes, y compris en remplaçant ou en aidant d'autres membres du personnel, qu'ils fassent ou non partie du service.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

- Un diplôme universitaire d'études supérieures en comptabilité, finance, administration publique ou commerciale, ou dans un domaine connexe, et/ou une qualification d'expert-comptable ou une accréditation professionnelle comparable. Un diplôme universitaire de premier cycle dans les domaines susmentionnés, assorti de deux années d'expérience qualifiante, pourra être accepté à la place d'un diplôme universitaire d'études supérieures.
- Un minimum de cinq années d'expérience professionnelle assortie d'une progression des responsabilités dans le domaine de la finance, de l'administration, des budgets, de la comptabilité ou dans un domaine connexe, dont trois années à des postes similaires, de préférence au sein du système des Nations Unies ou d'un autre système international.
- Une excellente connaissance de l'anglais (maîtrise parfaite); une bonne connaissance de l'espagnol ou du français est souhaitable.
- Une connaissance des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ou des Normes internationales d'information financière (IFRS). Une maîtrise des outils informatiques assortie d'une bonne connaissance des applications et logiciels comptables/financiers et des bases de données financières.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS INDIVIDUELLES

- Aptitude à identifier, analyser et hiérarchiser les missions, ainsi qu'à résoudre les problèmes de manière autonome.
- Volonté d'apprendre au contact des autres, de travailler dans un environnement multiculturel, de mener ses missions de manière transparente et de gagner la confiance de ses collègues.
- Aptitude à travailler sous pression, à suivre l'évolution des demandes et à s'y adapter.
- Compétence professionnelle et maîtrise du sujet.
- Aptitude à rechercher des informations auprès de sources diverses.
- Aptitude à communiquer de manière crédible et efficace, avec tact, diplomatie et discrétion.
- Ouverture au partage et à la communication de l'information.
- Aptitude à travailler en collaboration avec d'autres personnes dans une optique de résultats.
- Aptitude à donner l'exemple.
- Aptitude à déléguer des tâches à d'autres personnes tout en les accompagnant.
- Aptitude à prévoir les risques au stade de la planification.

CANDIDATURES

Pour être prises en compte, les candidatures seront obligatoirement accompagnées du formulaire de notice personnelle du Fonds de 1992 et d'une lettre de motivation.

Les candidatures devront être envoyées par **voie électronique** à l'adresse e-mail : recruitment@iopcfunds.org.

Téléphone : +44 (0)20 7592 7108

E-mail : recruitment@iopcfunds.org

Site Web : www.fipol.org

DATE DE CLÔTURE

Les candidatures, mentionnant la référence de l'avis de vacance, devront être envoyées dès que possible au Secrétariat des FIPOL et au plus tard le 1^{er} juin 2022.

* * *

ANNEXE

RÉSUMÉ DE CERTAINES CONDITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL DE LA CATÉGORIE DES ADMINISTRATEURS DU SECRÉTARIAT DES FIPOL^{<1>}

TRAITEMENT

Le traitement indiqué est net après prélèvement de la contribution du personnel. Il est exempt d'impôts sur le revenu au Royaume-Uni et fait l'objet de certaines indemnités et déductions qui sont exposées ci-après.

Indemnités pour charges de famille

Une indemnité pour conjoint à charge d'un montant représentant 6 % du traitement de base net majoré de l'indemnité de poste, quel que soit le lieu de résidence du conjoint.

Une indemnité de parent isolé pour le premier enfant à charge d'un montant représentant 6 % du traitement de base net majoré de l'indemnité de poste

Quand le fonctionnaire n'a pas de conjoint à charge, il reçoit une indemnité annuelle unique de £ 664 pour l'une des personnes ci-après, si elle est à sa charge : père, mère, frère ou sœur.

£ 1 898 par an pour chaque enfant à charge.

Indemnité pour frais d'études

Une indemnité pour frais d'études est versée sous certaines conditions au fonctionnaire dont le lieu d'affectation ne se trouve pas dans son pays d'origine, pour chaque enfant à charge qui fréquente régulièrement une école ou une université dans le pays d'origine du fonctionnaire ou hors de ce pays.

Allocation de logement

Dans certaines circonstances, une allocation de logement peut être accordée aux fonctionnaires qui viennent d'arriver à leur lieu d'affectation, lorsque le loyer représente une proportion importante de la rémunération totale.

Prime de rapatriement

Il est versé au moment de la cessation de service une prime de rapatriement destinée à aider le fonctionnaire à se réinstaller dans son pays d'origine. Seuls les fonctionnaires justifiant d'un minimum de cinq années de service ont droit à la prime de rapatriement. Le montant de cette prime varie en fonction de la durée de l'engagement et de la situation de famille.

Fonds de prévoyance

Les fonctionnaires participent à un fonds de prévoyance qui tient lieu de caisse de retraite et auquel tant le Fonds de 1992 que les fonctionnaires cotisent. La cotisation du fonctionnaire correspond à 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension et celle de l'organisation à 15,8 %. Les fonctionnaires peuvent également verser en plus un montant volontaire pouvant atteindre 23,7 % de leur rémunération considérée aux fins de la pension.

^{<1>} Les modalités et les conditions des nominations au Secrétariat des FIPOL sont énoncées dans le Statut du personnel et le Règlement du personnel du Fonds de 1992.

CONGÉS

Congé annuel

Trente jours ouvrables par an à plein traitement.

Congé dans les foyers

Le fonctionnaire qui est en poste hors de son pays d'origine est autorisé, ainsi que les personnes reconnues à sa charge, à se rendre une fois tous les deux ans, aux frais du Fonds de 1992, dans ses foyers d'origine.

Congé de maladie

Maximum de neuf mois à plein traitement au cours d'une période de quatre ans consécutifs.

ASSURANCE MALADIE<2>

Les membres du personnel et les membres de leur famille concernés sont affiliés au régime d'assurance médicale et dentaire du groupe CIGNA (couverture mondiale).

FRAIS DE VOYAGE ET FRAIS CONNEXES

Voyage

Le Fonds de 1992 paie les frais de voyage lors de la nomination et, à condition que le fonctionnaire ait accompli plus d'un an de service, lors de la cessation de service. Les frais de voyage des personnes reconnues à la charge du fonctionnaire sont également payés, à condition que l'intéressé ait été engagé pour un an au moins.

Indemnité d'installation

Le Fonds de 1992 verse une indemnité d'installation au fonctionnaire, à condition qu'il ait été engagé pour un an au moins. À l'heure actuelle (en date de mars 2022), cette prime s'élève à £ 304 par jour pour le fonctionnaire et à £ 152 par jour pour chacune des personnes reconnues à sa charge (qui reste au moins six mois au lieu d'affectation). Elle est versée pendant trente jours à compter de l'arrivée des intéressés à Londres, assortie d'une somme forfaitaire équivalente à un mois de traitement de base net majorée de l'indemnité de poste applicable.

Déménagement

Le Fonds de 1992 paie les frais de déménagement des effets personnels et du mobilier du fonctionnaire, à condition que celui-ci ait été engagé pour deux ans au moins. Une somme forfaitaire peut être versée en lieu et place du déménagement. La somme forfaitaire actuelle est de USD 18 000 pour les fonctionnaires ayant une personne à charge et de USD 13 000 pour les fonctionnaires célibataires.

<2> Pas de couverture après cessation de service.